

du pêcheur, le 27 mars 1492, la huitième année de notre pontificat.

Signé J. P. ARRIVALBENUS (sic). »

Sur le repli : « A notre bien aimé fils, le F. Jean Bourgeois, de l'ordre des FF. Mineurs. »

La cour de Rome était justement prévenue contre Jean Rely, parce que, haranguant aux états de Tours (1485), au nom du clergé, ce docteur s'était élevé avec force contre le mode des élections aux bénéfices, et avait conclu de quelques abus incontestables, au changement brusque et spontané de la discipline, sans l'intervention du siège pontifical. On peut voir dans les *Grandes Annales* de Belleforest une analyse fort étendue de cette harangue.

En outre, le roi avait nommé Jean Rely, à l'évêché d'Angers. Innocent en avait pourvu le cardinal Charles Carret. Jean Rely avait envoyé au pape l'acte de son serment d'obéissance, avec cette inscription, qu'il osa formuler en termes exprès : *Dummodo nihil præcipiat contra jus divinum.*

Le pape, déjà mécontent de sa nomination, s'irrita de cette clause insultante. Ce fut alors qu'il écrivit au P. Bourgeois. La mission, remplie avec zèle, le fut avec bonheur sans doute : la suite de l'histoire en offre la preuve. Rely ne fut point éloigné de Charles, mais sans doute il fit sa soumission ; car, ayant été, la même année, réélu par le chapitre d'Angers, il fut agréé par Innocent, qui cessa de lui opposer le cardinal son compétiteur ; puis, quand vint la cérémonie de fondation de l'Observance, nous voyons que c'est à Jean Rely que le F. Bourgeois en fit l'honneur, malgré la présence de l'archevêque d'Embrun.

Jean Bourgeois était un religieux d'une très-grande simplicité. Dans une lettre qu'il écrivit à MM. de la cour des Comptes, il les priait de hâter la vérification des lettres royales, autorisant la fondation de l'Observance, parce que, disait-il, *hors de leur convent, les religieux sont poissons hors de l'eau.* Il commence sa lettre par ces mots : *Jésus, Maria,*